



# ASSEMBLEE CONSTITUANTE DU CANTON DE VAUD

Place du Château 6 - 1014 Lausanne - Tél. 021/ 316 41 58 - Fax 021/ 316 41 50

---

Réf: OG/EF/19990721

Lausanne, le 21 juillet 1999

A l'attention des membres  
de l'Assemblée constituante

Mesdames les constituantes, Messieurs les constituants,

Ce courrier a pour objet de vous donner quelques informations concernant les prochaines échéances de l'Assemblée constituante, en suivant l'ordre chronologique de celles-ci.

Le secrétariat a reçu plus de cinquante candidatures pour animer la journée de réflexion du 3 septembre. Tous ces candidats recevront une invitation à participer à **une journée de formation des animateurs**, animée par M. Marcel Devaux, consultant, et qui aura lieu le vendredi 27 août 1999 à 8h30, selon toute vraisemblance à l'Université de Lausanne. Cette journée de formation, principalement pratique, est facultative, cependant, compte tenu de l'importance des animateurs pour la réussite de la journée de réflexion et du nombre des candidats, la priorité sera donnée à ceux qui auront suivi cette formation.

La **journée de réflexion** du 3 septembre 1999 débutera à 8 heures et aura lieu dans différentes salles du BFSH2 de Dorigny. Pour la préparation de la répartition des constituants, qui aura lieu par tirage au sort, il est important que le secrétariat puisse connaître à l'avance le nombre de constituant-e-s présent-e-s. Je vous propose donc de reconduire la procédure mise en œuvre pour la cérémonie d'installation de Payerne, à savoir excuse écrite (poste, fax ou e-mail), et, pour les empêchements de dernière minute, appel sur mon natel (079/319 30 93).

Le programme de la  **demi-journée de formation**  facultative du 10 septembre 1999, prévue à 14 heures à l'Université de Lausanne, est connu dans ses grandes lignes: M. Jean-François Leuba évoquera les us et les coulisses parlementaires puis M. le professeur Etienne Grisel, titulaire de la chaire de droit constitutionnel de l'Université de Lausanne, définira ce qu'est une Constitution cantonale puis traitera de son champ d'application. Une partie de la séance sera réservée à toutes vos questions précises et interrogations générales. Un jeton de présence sera donné aux participants à cette demi-journée.

En complément de cette formation, vous trouverez en annexe deux textes écrits à l'occasion du centième anniversaire de la Constitution vaudoise de 1885. Ils devraient, par une intéressante lecture d'été, vous permettre de contextualiser le travail de vos prédécesseurs.

Enfin, **la séance plénière de l'Assemblée constituante du vendredi 1er octobre 1999** aura pour principal objet l'élection des Coprésidents et des membres du Comité de l'Assemblée constituante ainsi que la répartition des constituant-e-s dans les six commissions thématiques. Le Comité provisoire a arrêté, lors de sa séance du 6 juillet 1999, une procédure pour cette répartition.

Il a choisi un modèle de distribution proportionnelle des groupes politiques auquel est attribué un thème par tirage au sort.

Le Comité vous fait également une proposition pour la répartition des présidences et des vice présidences tout en sachant que la décision finale appartiendra aux commissions thématiques. Le Comité souhaite que les président-e-s des commissions soient délégué-e-s à la commission de structure et de coordination, le ou la vice-président-e pouvant être le deuxième délégué.

Mme Christelle Luisier, en tant que benjamine du Comité, a procédé au tirage au sort.

**R** = Radicaux, **F** = Forum, **L** = Libéraux et indépendants, **RC** =, Renouveau centre, **V** = Verts, **A** = Agora, **VA** = Vie Associative, **AP** = A propos. **P** = Présidence, **VP** = Vice-présidence.

Thèmes	R	F	L	RC	V	A	VA	AP	Tot.	P	VP
1. Le statut du canton, les principes généraux, les rapports avec l'extérieur (autres cantons et états étrangers)	8	7	6	3	3	1	1	1	30	R	F
2. Le rôle, les taches de l'Etat, les finances	8	7	6	3	3	2	1	30	R	V	
3. Les droits et devoirs fondamentaux	8	7	5	4	3	1	2	-	30	RC	F
4. Les droits politiques	8	7	6	3	3	1	1	1	30	L	R
5. Les trois pouvoirs: exécutif, législatif et judiciaire	8	7	6	3	3	1	1	1	30	V	RC
6. L'organisation territoriale et les communes	7	7	6	3	3	2	1	1	30	F	L
Total	47	42	35	19	18	8	7	.4	180		

Les groupes politiques ont jusqu'au mercredi 15 septembre pour remplir les sièges qui leurs sont attribués et remettre les listes au Comité provisoire par l'intermédiaire du secrétariat. Ils pourront, avec l'accord des deux groupes politiques concernés, proposer des rocadés au Comité provisoire.

En vous souhaitant un bon été, je vous prie d'accepter, Mesdames les constituantes, Messieurs les constituants, mes salutations les meilleures.

Secrétariat de l'Assemblée constituante

Olivier Guye

Annexes: ment.